LETTRE HEBDOMADAIRE D'INFORMATION DE LA FEDOM N°465– Lundi 7 février 2022



L'ÉDITO

Nous commençons à recevoir les réponses des candidats à l'élection présidentielle au questionnaire que la FEDOM leur a adressé. Rappelons qu'il porte sur les conditions préalables au développement des économies ultramarines, sur le renforcement de la compétitivité, l'innovation et l'emploi, sur l'amélioration de l'attractivité des territoires, sur le soutien à la production locale, aux secteurs traditionnels et structurants, à la diversification, sur l'exportation et l'environnement régional. Instruits de ces réponses, nous devrions formuler nos propositions avant la fin du mois, autour d'une idée simple : il n'y a pas d'avenir des Outremer sans développement des entreprises. Il faut s'en donner les moyens; c'est un enjeu des société essentiel, à constater la mauvaise situation de l'emploi dans nos territoires. Nos membres exprimeront aussi, chacun sur son territoire, les besoins, les projets qui leur sont spécifiques.

J'ai souligné, à l'occasion de l'installation du comité stratégique du tourisme Outre-mer, combien les obstacles aux déplacements pénalisaient l'activité. Au moment où l'Organisation mondiale de la santé juge les restrictions "sans aucune valeur ajoutée et contribuant au stress économique et social". Les restrictions valent même sur les territoires où le taux de vaccination est élevé. Au final, l'explication du Gouvernement tient à l'insuffisance de l'offre sanitaire locale. Cruel aveu! Quand on parle "rattrapage", il y a donc un rattrapage à opérer sur ce plan, au bénéfice de nos territoires. Et la qualité de l'offre sanitaire est un enjeu pour les entreprises car il conditionne bien sûr la continuité de l'activité économique, pour nos clients, nos fournisseurs, nos salariés. A cette occasion, le ministre Sébastien LECORNU a évoqué une évolution du soutien à l'investissement vers davantage de ciblage. Ce doit être un point d'attention, dans chaque territoire, et dans le cadrage national qui s'annonce. La FEDOM sera, à la fois, pro-active et attentive.



Hervé Mariton Président de la FEDOM

FLASH SPECIAL

MOOC Amiante SS3 - "Spécificités Outre-mer"

La <u>première session du MOOC Amiante SS3 qui</u> s'est déroulée de la mi-novembre à la fin décembre 2021, a été plébiscitée par les stagiaires : 94 % des apprenants en ont été satisfaits ou très satisfaits. Le contenu de ce « MOOC amiante – sensibilisation et prévention du risque amiante » concerne l'ensemble des opérations (travaux d'intervention, de rénovation ou de réhabilitation) situées en France, <u>et les particularités des DROM y sont traitées.</u> Il est très précis, permettant a minima de faire un point général sur ce sujet et concerne les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre ainsi que les entreprises.

Il met en évidence l'importance de cette problématique pour un maître d'ouvrage qui, si elle n'est pas dûment anticipée, peut faire déraper un budget.

Il présente l'ensemble des exigences, le rôle des différents acteurs, les étapes d'un chantier (organisations, protection), la gestion des déchets amiantés, et souligne les spécificités des territoires ultramarins.

Le temps d'apprentissage est estimé à 4 demi-journées mais est moindre pour les personnes disposant d'ores et déjà de bonnes connaissances sur certains des sujets abordés.

Une prochaine session se déroulera à partir du 29 mars 2022 ; les inscriptions sont ouvertes depuis le 1er février <u>ici</u>

DU CÔTÉ DU GOUVERNEMENT

Conseil des ministres du 2 février 2022

1) État d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie

Compte tenu du niveau de circulation du virus sur le territoire, et notamment de la prégnance du variant Omicron, des capacités hospitalières existantes et de la couverture vaccinale de la population, la vague épidémique actuelle de Covid-19 constitue une catastrophe sanitaire mettant en péril, par sa nature et sa gravité, la santé de la population, justifiant que l'état d'urgence sanitaire y soit déclaré.

L'état d'urgence sanitaire permettra au haut-commissaire de la République de prendre des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile. Ces mesures seront strictement proportionnées aux risques sanitaires encourus et appropriées aux circonstances de temps et de lieu.

Lire le compte-rendu ici

Comité stratégique du Tourisme Outre-mer : première réunion plénière du 3 février 2022

Les Ministres Jean-Baptiste LEMOYNE et Sébastien LECORNU ont mis en place le Comité stratégique du Tourisme Outre-mer (CESTOM) et ont répondu aux questions des intervenants, dont le président de la FEDOM et plusieurs de ses adhérents qui sont notamment revenus sur les mesures de soutien liées à la crise, fondamentales pour permettre la survie du secteur et sa capacité à se projeter et les pistes de travail pour une relance durable et ambitieuse. Le Président de la FEDOM Hervé Mariton a rappelé que "nous avons besoin de stabilité dans le court et moyen terme sur les mesures de soutien, avec la complémentarité du dispositif coûts fixes et fonds de solidarité. Les procédures du rallongement des PGE ne doivent pas être trop complexes." Les deux ministres ont expliqué que les dispositifs seront adaptés tant que la situation l'oblige et ce n'est pas maintenant que l'écosystème sera abandonné. Un suivi très fin sera apporté sur la question des PGE, pour savoir si des difficultés demeurent, en particulier par l'intervention des conseillers à la sortie de crise.

Sept thématiques ont ensuite fait l'objet d'interventions de référents territoriaux et d'organismes nationaux :

- Emploi et métiers du tourisme
- Résilience du secteur, montée en gamme de l'offre, ingénierie et numérique
- Tourisme durable
- Plaisance et sports nautiques
- Tourisme de proximité et social
- Culture & Tourisme
- Financement

<u>Commentaire FEDOM</u>: la FEDOM souligne le caractère opportun de cette première réunion et la pertinence des thématiques évoquées faisant écho aux préoccupations des acteurs du secteur sur nos territoires. Elle formule le vœu qu'elle soit la première étape d'un processus qui permettra rapidement la déclinaison opérationnelle de mesures attendues par les professionnels; elle prendra toute sa part, aux côtés de ses adhérents, aux travaux qui seront mis

en place dans ce cadre. Dans l'attente, la FEDOM restera vigilante d'une part sur la nécessité de sortir rapidement des mesures administratives de restrictions mal justifiées sur nos économies qui dépendent fortement de la libre circulation des personnes, et d'autre part sur le juste accompagnement économique des entreprises qui doivent subir les pertes en conséquence de ces mesures.

Outre-Mer: vers "des lendemains difficiles" selon Lecornu (tourmag.com)

Covid-19 : Sébastien Lecornu annonce des renforts à La Réunion et le maintien de la gratuité des tests dans les Outre-mer en état d'urgence sanitaire

Interrogé par la rédaction d'Outremers360 sur l'important taux de contamination sur l'île de La Réunion, le ministre des Outre-mer a annoncé des renforts humains pour les hôpitaux de l'île. Il a aussi assuré que les tests resteront gratuits dans les territoires en état d'urgence sanitaire.

En savoir plus

DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Questions orales sans débats du 1er février 2022

Au cours de cette séance, le député (LR) de Mayotte Mansour Kamardine a interpellé le ministre des Outre-mer sur le Projet de loi "Mayotte" visant à accélérer le développement de l'île. Dénonçant un texte sans ambition qui ne prend pas en compte les attentes de la population, il a rappelé que les élus avaient unanimement rejeté ce texte. Il a donc suggéré au ministre un rapprochement avec le Conseil départemental pour envisager une solution de sortie dans laquelle tout le monde se retrouverait : l'organisation, dans le mois à venir, d'un référendum local des électeurs sur le fondement de l'article 72-1, alinéa 2 de la Constitution, portant sur l'avis à donner sur ce projet de loi.

Après avoir souligné que l'ambition du Gouvernement pour Mayotte demeurait pleine et entière, le ministre s'est engagé a continué d'avancer sur le domaine règlementaire. Il a ainsi annoncé que la prime d'activité sera bientôt revalorisée et que des travaux étaient en cours concernant l'allocation aux adultes handicapés.

ET de préciser que concernant les urgences de nature régalienne – lutte contre l'immigration clandestine, lutte contre la délinquance –, certaines dispositions du projet de loi Mayotte seront reprises par Gérald Darmanin dans le cadre du futur projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, ce qui permettra de ne pas perdre davantage de temps.

Voir le replay <u>ici</u>

Le député (LR) de la Réunion David Lorion a lui interpellé le gouvernement sur la filière canne-sucre-énergie à La Réunion. Après avoir rappelé les difficultés rencontrées par la filière compte tenu de l'accumulation des concessions prévues par les multiples accords commerciaux signés par l'Union européenne en fragilisant l'équilibre, il a exhorté le Gouvernement à d'une part actualiser la clause de sauvegarde multilatérale et d'autre part apporter une aide de 35 millions d'euros supplémentaires pour assurer la survie de cette filière.

La réponse apportée par la ministre Amélie de Montchalin est retranscrite ci-après : "La convention fixant les conditions de la production et de l'acquisition des cannes par l'industriel sucrier est arrivée à échéance fin 2021. Le Gouvernement a mandaté le préfet de La Réunion afin qu'il engage, en lien avec le Conseil régional et le Conseil départemental, une démarche de concertation locale en vue de la négociation de la prochaine convention. Ce mandat confirme la volonté du Gouvernement de maintenir un soutien public fort à la filière puisqu'il prévoit que cette aide doit s'élever à au moins 133 millions d'euros par an en crédits européens et nationaux destinés à La Réunion. Nous élaborons actuellement la notification indiquant à Bruxelles notre volonté que cette aide soit maintenue à son niveau actuel, conformément à ce qui a été prévu dans la loi de finances.

Vous évoquez la nécessité d'une hausse exceptionnelle des soutiens publics en vue de la prochaine convention canne. La question du niveau et des modalités de ces soutiens doit être abordée sous l'égide du préfet de La Réunion, ce qui permettra de recueillir tous les éléments de justification susceptibles d'être discutés avec les autorités communautaires européennes chargées de la gestion des aides d'État. La discussion est donc ouverte et notre soutien à la filière est total.

Parallèlement, s'agissant des importations – une question importante que vous avez mentionnée –, le Gouvernement, en particulier bien sûr son ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a fait valoir, dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la priorité que nous donnons au dossier dit des clauses miroirs pour que les produits originaires des pays tiers, qui ne répondent pas aux mêmes normes environnementales que celles que nous appliquons en Europe – en l'occurrence sur l'île de La Réunion et sur l'ensemble du territoire français – ne faussent pas la concurrence. Notre ambition est de recréer le cadre d'une concurrence loyale fondée sur le respect réciproque de normes que nous appliquons à nos propres produits et qui doivent donc aussi s'appliquer aux produits

que nous importons."

Voir le replay ici

Questions au Gouvernement - Assemblée nationale

Le député (LREM) de Saint-Pierre et Miquelon Stéphane Claireaux a interpellé le ministre des Outre-mer afin d'obtenir confirmation que la commune de Miquelon-Langlade pourra bénéficier en 2022 du fonds de soutien à l'ingénierie piloté par l'AFD compte tenu du fort niveau de carences en la matière observé au niveau local. Après avoir déploré le fait que le statut de COM, à l'opposé de celui de DROM, n'ouvre pas accès à l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le plan de relance, il a également demandé à ce que le Fonds exceptionnel d'Investissement soit maintenu en 2022, à hauteur des montants alloués en 2021. Le ministre des Outre-mer lui a répondu que le Gouvernement s'engage à ce que la Fonds exceptionnel d'Investissement soit garanti dans son enveloppe la plus haute pour cette année 2022 et que l'enveloppe de 4 millions d'euros affectée l'année dernière à des projets en investissement sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon soit reconduite pour 2022. Et de conclure qu'une enveloppe de 100 000 euros de l'AFD sera notifiée dans les tous prochains jours à la commune de Miquelon-Langlade pour débloquer l'exécution de certains projets pour ce territoire où les opportunités sont nombreuses.

Voir le replay ici

Questions au Gouvernement - Sénat

La sénatrice (Union Centriste) de Polynésie Française Lana Tetuani a interrogé le Gouvernement sur le retrait de l'ordre du jour de la Haute Assemblée du projet de loi ratifiant l'ordonnance du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne a justifié ce retrait par la raison suivante : contrairement à ce qui avait était initialement envisagé, il n'a pas paru possible d'achever le processus de ratification de cette ordonnance avant la suspension des travaux du Parlement en séance publique, dans trois semaines. Dès lors, le choix a été fait de consacrer ce temps supplémentaire à la prolongation des concertations, à l'association des acteurs, afin de travailler sur cette ordonnance et sur ses décrets d'application.

Voir le replay ici

Tribune libre de Nadia Ramassamy : demande d'une aide d'urgence du gouvernement pour venir en aide aux Réunionnais

Lire la tribune de la députée de La Réunion ici

DU CÔTÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Aides d'État : la Commission européenne met l'accent sur l'énergie

Alignées sur le Pacte vert et les mesures « Fit-for-55 », les nouvelles lignes directrices européennes pour les aides d'État ont été publiées par la Commission. Elles ménagent une large place à l'énergie et introduisent la protection de la biodiversité.

En savoir plus

RAPPORTS, ETUDES, AVIS

Tourisme en Martinique : l'observatoire ZILEA annonce ses chiffres 2021

Le Cluster ZILEA a mené une étude sur l'impact économique de la crise sanitaire au niveau des acteurs du tourisme en Martinique. Comme en 2020, entre le confinement, les couvre-feu et les fermetures des lieux de loisirs et de restauration, l'année 2021 n'a pas été favorable au tourisme. 2021 a été marquée par une forte saisonnalité, marquée au rythme des mesures sanitaires.

En savoir plus

Tourisme : l'observatoire Ziléa annonce ses chiffres 2021 (rci.fm)

Énergie : demandez le programme de la présidentielle!

Les choix énergétiques figurant dans les programmes des 10 principaux candidats à l'élection présidentielle (Dupont-Aignan, Hidalgo, Jadot, Le Pen, Macron, Mélenchon, Pécresse, Roussel, Taubira, Zemmour) en matière d'électricité, de gaz, et de nucléaire pour les entreprises et les Français sont-ils pertinents ?

En savoir plus

VIE DES TERRITOIRES

Les contrats de redressement en outre-mer montent en puissance

Lancée il y a un an, l'expérimentation des contrats de redressement en Outre-Mer (COROM) destinés à épauler les communes des DROM (départements et régions d'Outre-Mer) en difficultés financières commence à donner toute sa mesure.

Les contrats de redressement en outre-mer montent en puissance (lagazettedescommunes.com)

VIE DES ADHERENTS

Le droit de la concurrence expliqué au MEDEF Polynésie

Le MEDEF Polynésie organisait jeudi 3 février 2022 une première "matinale" sur le thème de la concurrence. L'objectif : mieux appréhender les enjeux autour de ce thème. « Le chef d'entreprise, c'est le principal moteur de l'économie, l'entreprise c'est le véhicule, et le droit de la concurrence, c'est le code de la route des entreprises », résume le président du Medef-PF Frédérick Dock. Le droit de la concurrence, et l'un de ses gendarmes, l'Autorité polynésienne de la concurrence, sont des créations récentes en Polynésie, et « ce n'est pas toujours facile à intégrer, reconnaît Frédérick Dock, puisqu'au point de départ il y a le politique, qui fixe les grands principes et la règle du jeu, et ensuite une autorité indépendante et des services pour les faire appliquer. Faire comprendre à nos adhérents que le développement économique, c'est d'abord une vision politique et que les gens qui sont ensuite chargés de le contrôler ne font qu'appliquer la réglementation, c'est déjà un premier pas. »

Le droit de la concurrence expliqué au Medef - Radio1 Tahiti

Port Réunion franchit la barre des 6 millions de tonnes

Le port de la Pointe-des-Galets à la Réunion a franchi pour la première fois la barre des 6 millions de tonnes en 2021 avec un trafic en hausse de 13 %. Un rebond notable après la chute de 4 % enregistrée en 2020.

En savoir plus

La filière bois guyanaise tire la sonnette d'alarme

L'un des plus gros employeurs privés de Guyane craint pour son futur. Malgré les engagements pris, le Gouvernement joue avec le budget alloué à l'Office National des Forêts pour l'ouverture et l'entretien des pistes forestières. Résultat : tout un secteur pourrait s'effondrer. Mais l'effet est plus large encore, ce sont les nombreux chantiers engagés en Guyane au cours des dernières années qui pourraient ne jamais aboutir. Focus.

En savoir plus

Voyage d'affaires : Corsair lance un site dédié aux entreprises

Corsair étoffe son programme CorsairPro qui s'adresse aux entreprises avec un tout nouveau site. La plateforme donne accès à une "offre tarifaire dédiée" sur l'ensemble de ses destinations : Abidjan, La Réunion, Martinique, Guadeloupe, République dominicaine, Maurice, Canada.

En savoir plus

Les professionnels du tourisme appellent à l'allègement des conditions de voyage

Dans une lettre adressée aux ministres des Transports, Jean-Baptiste Djebbari, et du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne, les acteurs du secteur appellent à suivre l'exemple de plusieurs pays européens et à supprimer certaines restrictions applicables aux voyages internationaux, notamment pour les personnes entièrement vaccinées.

En savoir plus

<u>Commentaire FEDOM</u>: Dans ce registre, le maintien de restrictions spécifiques de déplacement entre la Réunion et les territoires de son environnement direct, dont l'Île Maurice, n'est pas cohérent. Pour celles et ceux qui veulent se rendre à Maurice depuis la Réunion, ils peuvent toujours le faire depuis Paris où la restriction ne s'applique pas. La seule question qui est posée: quand les restrictions seront-elles levées?

Air Caraïbes prévoit une reprise forte dès les grandes vacances

Après deux ans de grise mine, Air Caraïbes prévoit une reprise du trafic dès les grandes vacances. La compagnie qui a acquis trois avions supplémentaires vise plus haut que 2019, année faste pour le tourisme.

En savoir plus

TotalÉnergies et Veolia parient ensemble sur le biométhane

Deux grands groupes français s'allient autour du biométhane. Veolia, la multinationale spécialisée dans la gestion des déchets, et l'énergéticien TotalÉnergies, ont annoncé mercredi 2 février 2022 avoir conclu un accord de partenariat international. Leur objectif est de « valoriser le biométhane issu d'installations de traitement de déchets et d'eaux usées de Veolia en opération dans plus de quinze pays ».

En savoir plus

VIE DES PARTENAIRES

Le tourisme en Outre-mer est une vraie préoccupation pour l'ACCD'OM

L'ACCD'OM a tenu une réunion de son bureau le 25 janvier à Paris. A l'ordre du jour : les orientations pour 2022 et principalement les résultats de l'étude sur la résilience du Tourisme en Outre-Mer que l'association a commanditée avec un co-financement de la Banque des territoires.

En savoir plus

Lire également le communiqué de presse de l'ACCD'OM sur sa participation au Comité stratégique du tourisme en outre-mer <u>ici</u>

Les Instituts d'émission déploient le passeport EDUCFI en Outre-mer à partir de mars 2022

Les Instituts d'Émission d'Outre-mer (IEDOM/IEOM) ont été missionnés par la Banque de France pour déployer, début mars, la stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière des publics (EDUCFI), et plus particulièrement des jeunes collégiens. Pour l'occasion, les instituts expliquent le but de cette stratégie et du passeport EDUCFI, ainsi que les modalités de son déploiement.

En savoir plus

JOURNAL OFFICIEL

JO du 03.02.2021

Décret n° 2022-107 du 2 février 2022 déclarant l'état d'urgence sanitaire en Nouvelle-Calédonie

Décret n° 2022-111 du 2 février 2022 instituant une aide dite « coûts fixes consolidation » visant à compenser les charges fixes non couvertes des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19

Le décret met en place une aide dite « coûts fixes consolidation » permettant de compenser les charges fixes non couvertes des entreprises dont l'activité est particulièrement affectée par l'épidémie de covid-19. Cette aide est accessible aux entreprises ayant été créées avant le 1er janvier 2019 et remplissant, pour la période éligible comprise entre le 1er décembre 2021 et le 31 janvier 2022, les conditions suivantes : - exercer une activité principale dans un secteur mentionné à l'annexe 1 ou à l'annexe 2 du décret mettant en œuvre le fonds de solidarité du 30 mars 2020 dans sa rédaction en vigueur au 30 juin 2021 ;

- disposer d'un EBE coûts fixes consolidation négatif au cours du mois éligible, tel que calculé par la formule en annexe du décret ;
- avoir subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au cours du mois éligible.

Pour chaque période éligible, l'aide prend la forme d'une subvention dont le montant s'élève à la somme, pour chaque mois éligible, de 70 % de l'opposé mathématique de l'excédent brut d'exploitation "coûts fixes consolidation" constaté pour ledit mois.

Par dérogation, pour les petites entreprises ce taux est porté à 90 %. L'aide est plafonnée, conformément à la

décision de la Commission européenne n° SA.61330 modifiée, à 12 M€. Ce plafond prend en compte l'ensemble des aides versées depuis mars 2021 au titre de cette décision, notamment les aides « coûts fixes » et « coûts fixes rebond ». Les demandes d'aide pourront être déposées par voie dématérialisée sur le site impots.gouv.fr, entre le 3 février et le 31 mars 2022. Le cas échéant, les demandes devront intervenir dans un délai de 45 jours après le bénéfice des autres aides mises en place pour chaque mois éligible, notamment l'aide renfort et le fonds de solidarité.

Décret n° 2022-112 du 2 février 2022 relatif à l'adaptation au titre du mois de janvier 2022 de l'aide « renfort » visant à compenser certaines charges pour les entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires mises en place pour faire face à l'épidémie de covid-19

Le décret prolonge, au titre du mois de janvier 2022, l'aide dite « renfort » mise en place par le <u>décret n° 2022-3 du</u> <u>4 janvier 2022</u>.

Il modifie également la date de création à partir de laquelle sont éligibles les entreprises : 31 octobre 2021 (contre le 31 janvier 2021 jusqu'alors).

L'aide au titre de la période éligible de janvier 2022 est égale à 100 % du montant total des charges dites renfort (formule de calcul figurant en annexe du décret). Les demandes pourront être déposées, par voie dématérialisée sur le site impots.gouv.fr, entre le 3 février 2022 et le 31 mars 2022.